

Du débarcadère au lac Shebandowan, il y a un bon chemin carrossable, long de quarante-cinq milles. Sur ce chemin on trouve, à intervalles, de bonnes maisons pour les voyageurs, etc. Il y a de six ponts perpendiculaires sur les rivières Matawin et Kaministiquia, mais il y en a plusieurs autres plus petits. A Shebandowan, il y a de bonnes bâtisses, des magasins, des bureaux, etc.

Le départ de Shebandowan est le lieu de chargement pour les sections qui s'étendent de là jusqu'à l'angle nord-ouest du Lac des Bois, distance de 310 milles. Cette étendue de navigation est divisée en douze sections dont la plus courte a environ neuf milles de long et la plus longue environ 120 milles. Huit de ces sections ont été rendues navigables à tous les niveaux de l'eau pour les remorqueurs à vapeur, au moyen de digues et d'excavations plus ou moins considérables. Sur toutes les sections les plus courtes il y a un remorqueur à vapeur, avec des bateaux et des barges, et sur chacune des sections les plus longues, de chaque côté de Fort-Garry, il y a un grand vapeur; ces steamers ont commencé leur trajet l'automne dernier.

Il y a en tout quatorze embarcations à vapeur, dont deux grands steamers, six remorqueurs de dimensions moyennes et six barges à vapeur.

Le nombre total des autres embarcations, y compris barges, canots, etc., est d'environ 100.

A presque tous les portages il y a des maisons pour les émigrants, et, quand il n'y en a pas, on leur fournit des tentes.

Le chemin du Lac-des-Bois conduit de l'Angle Nord-Ouest, à travers un pays plat, à Fort-Garry. Les premiers trente milles de ce chemin ont été construits à travers une savane en partant de l'Angle Nord-Ouest, et dans cette savane on a établi une chaussée.

Sur cette ligne, comme sur celle de la Baie du Tonnerre, il y a, à intervalles, des maisons commodes pour les voyageurs.

Tel est surtout le cas à la Pointe-du-Chêne, en entrant dans la région des prairies.

En parlant de l'état actuel du chemin, il est bon de dire que, dans certaines sections, il y a de nombreuses bandes de Sauvages avec lesquelles on a toujours entretenu des relations amicales. Jamais on eu de troubles bien qu'il n'y ait ni magistrat, ni bailli pour maintenir l'ordre entre la Baie du Tonnerre et Fort-Garry. L'exclusion des liqueurs enivrantes à beaucoup contribué au maintien de l'ordre, et pour maintenir cette exclusion il a fallu avoir des gardes sur les routes de la Baie du Tonnerre et de Fort-Garry et cela au compte des travaux. Sur un parcours, jusqu'à la hauteur des terres, parcours où il y a près de mille Sauvages armés, c'était une précaution sage. L'introduction des liqueurs amènerait les conséquences les plus graves.

Comme conséquences de l'ouverture de ce chemin, je dirai que deux villages florissants, ou plutôt deux villes, se sont établies sur la ligne, l'une au débarcadère du Prince Arthur, l'autre à l'établissement de la Pointe-du-Chêne, tandis que, dans trois ans, la ville de Winnipeg a vu tripler sa population, ce qui est dû, en grande partie, aux dépenses faites sur le chemin de la Rivière Rouge.

J'ajouterai que la construction du chemin a amené la découverte de mines d'argent et d'or qui acquerront probablement une grande valeur, et que des forêts précieuses sont devenues accessibles, en sorte que l'on recherche l'achat de limites de bois et que l'on construit des moulins à scie. De plus la construction du chemin a placé entièrement sous le contrôle des autorités une bande de Sauvages très-puissante et qui pourrait devenir dangereuse. L'automne dernier on a conclu, avec ces sauvages, un traité très-avantageux.

S. J. DAWSON

Je crois qu'une somme de \$116,000 serait suffisante pour améliorer la navigation.

Pour vapeurs, barges, bateaux, chevaux, harnais, voitures, etc., on a dépensé environ \$16,059.

Pour construction de maisons, \$44,000. Il faut déduire \$30,000 pour le quai de la Baie du Tonnerre, non compris dans le compte de navigation, ce qui laisserait \$41,000 pour les dépenses du chemin proprement dit.

La section Fort William du chemin a environ quarante-cinq milles; longueur des par-